

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE D'AJOURNEMENT de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 27 août 2024 à 19h30 à la Mairie située au 167 route 204 à Sainte-Justine à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay  
Siège #2 - André Ferland  
Siège #3 - Jean-Guy Labbé  
Siège #4 - Réjean Labonté  
Siège #5 - Doris Gilbert  
Siège #6 - Linda Gosselin

Est/sont absents à cette séance :

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier est présent.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**146-08-24**

### **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Soumissions - réfection de la toiture
- 4 - Programme d'aide à la voirie locale - volet redressement
- 5 - Parc industriel - servitude
- 6 - QUESTIONS DIVERSES
  - 6.1 - Mandat - architecte
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant l'item suivant :

6.1 Mandat - architecte

ADOPTÉE

**147-08-24**

### **3 - Soumissions - réfection de la toiture**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions publiques pour les travaux de réfection de la toiture de la patinoire du Centre sportif Claude-Bédard;

CONSIDÉRANT que 3 soumissions ont été déposées et jugées conformes pour réaliser ces travaux soient celles de:

- 1- Mac Construction inc: 595 574,10\$ plus taxes;
- 2- Humaco Construction inc: 629 995,00\$ plus taxes;
- 3- Construction-Rénovation C.D.T. inc: 674 550,00\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Mac Construction inc pour effectuer les travaux de réfection de la toiture de la patinoire du Centre sportif Claude-Bédard pour la somme de 595 574,10\$ plus taxes.

**148-08-24**

#### **4 - Programme d'aide à la voirie locale - volet redressement**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, Gilles Vézina, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
ET résolu à l'unanimité:

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Justine autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

**149-08-24**

#### **5 - Parc industriel - servitude**

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine, le contrat pour la constitution d'une servitude de passage, de maintien et d'entretien des tuyaux, conduites, instruments et accessoires nécessaires pour l'égout sanitaire sur une largeur de 7,84 mètres tel que démontré sur le plan préparé par Jean Venables, arpenteur-géomètre;

QUE les propriétaires concernés par ce contrat de servitude sont madame Isabelle Bisson sur le lot 5 989 567, Usinage Steven Beaudoin inc sur le lot 4

966 146 et Les Entreprises AKT sur le lot 6 453 435.

ADOPTÉE

## **6 - QUESTIONS DIVERSES**

**150-08-24**

### **6.1 - Mandat - architecte**

Il est proposé par Doris Gilbert,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre de services professionnels en architecture déposée par François Gagnon, architecte, pour la réémission des plans et devis pour un retour en soumissions du projet de reconstruction du bâtiment de services du Centre sportif Claude-Bédard et ce, pour la somme approximative de 3 000\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**151-08-24**

## **7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE cette séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
GREFFIER-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT